



Réunion de Bureau

CCPHB - 33 Cours des Fossés- Honfleur

Mardi 22 Septembre à 16h00

Procès-verbal

Date de Convocation :

16 Septembre 2020

Nombre de membres :

En exercice : 10

Présents : 08

Votants : 08

L'an deux mil vingt, le mardi 22 Septembre, à 16h00, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en son siège – 33, Cours des Fossés – HONFLEUR.

Etaient présents : Jean-François BERNARD, Allain GUESDON, Marie-France CHÂRON, Michel BAILLEUL, Michel LAMARRE, Christophe BUISSON, Didier DEPIROU, Martine HOUSSAYE.

Absents et excusés : Alain FONTAINE, Sylvain NAVIAUX.

Sujets soumis à délibérations

Lutte collective contre le Frelon Asiatique dans le Département de l'Eure – Convention GDS 27- 020

Le bureau, à l'unanimité,

ACCEPTÉ la reconduction du dispositif annuel 2020 entre la CCPHB et le GDS 27 pour le territoire de l'Eure dont le montant s'élève à 1000 euros jusqu'à 25 000 habitants,

VALIDÉ la participation financière de la CCPHB, pour l'ensemble des communes sur le territoire de l'Eure à hauteur de 20% d'une intervention d'éradication du frelon asiatique (plafonnée à 110 €/nid),

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention ainsi que toute pièce nécessaire à l'application de la présente délibération.

Aide aux particuliers pour l'amélioration de l'Habitat – Dispositif SOLIHA - 5 dossiers

Le bureau, à l'unanimité,

CONFIRME le versement de l'aide complémentaire de 500 euros au titre de la « Maîtrise de l'énergie » au vu de l'avis favorable donné par la CCPHB en Janvier 2018 à Madame Béatrice BLAISE,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire à l'application de la présente délibération.

Le bureau, à l'unanimité,

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 500 € au titre de la « Maîtrise de l'Énergie » à Monsieur Gilbert FONTAINE,

AUTORISE Monsieur le Vice-Président en charge de la commission Habitat à donner un avis favorable à la demande de Monsieur Gilbert FONTAINE domiciliée à Fatouville-Grestain au titre de la « Maîtrise de l'Énergie »,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire à l'application de la présente délibération.

Le bureau, à l'unanimité,

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 500 € au titre de la « Maîtrise de l'Énergie » à Madame Sylvie GOUJON,

AUTORISE Monsieur le Vice-Président en charge de la commission Habitat à donner un avis favorable à la demande de Madame GOUJON domiciliée à Beuzeville au titre de la « Maîtrise de l'Énergie »,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire à l'application de la présente délibération.

Le bureau, à l'unanimité,

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 1 378,00 € au titre de « l'Habitat indigne » à Madame Béatrice PALACIOS,

AUTORISE Monsieur le Vice-Président en charge de la commission Habitat à donner un avis favorable à la demande de Madame PALACIOS domiciliée à Fatouville-Grestain au titre de « l'Habitat indigne »,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire à l'application de la présente délibération.

Le bureau, à l'unanimité,

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 500 € au titre de la « Maîtrise de l'Énergie » à Monsieur Thomas PASTUREL,

AUTORISE Monsieur le Vice-Président en charge de la commission Habitat à donner un avis favorable à la demande de Monsieur PASTUREL domicilié à Quetteville au titre de la « Maîtrise de l'Énergie »,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire à l'application de la présente délibération.

Plan vélo : Mission de maîtrise d'œuvre d'aménagements cyclables

Le bureau, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer le marché à l'entreprise INGE-INFRA pour un montant de 23 140 € HT,

VALIDE le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes		
Maîtrise d'œuvre	23 140 €	Région Normandie	6 942€	30%
		Département de l'Eure	3 471€	15%
		Autofinancement	12 727€	55%
Total	23 140 €	Total	23 140 €	100%

AUTORISE Monsieur Le Président à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Renouvellement du contrat annuel avec la SACEM pour les trois bus scolaires sonorisés

Le bureau, à l'unanimité,

ACCEPTER l'avis de renouvellement du contrat n° 06-10000008473 passé avec la SACEM pour la période du 01/09/2020 au 31/08/2021,

AUTORISER le Président à signer toute pièce nécessaire à l'application de la présente délibération.

Sujets soumis pour avis

Positionnement sur le SARE (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique)

A vu des éléments présentés et dans l'attente de la définition de nos objectifs du PLH et du PCAET, le bureau se positionne sur l'option B.

Garantie d'emprunts en faveur des bailleurs sociaux

Au vu des éléments présentés, le bureau émet, avec une abstention, un avis favorable pour :

GARANTIR les emprunts d'après les modalités ci-dessus exposées,

APPROUVER la mise en place d'un règlement relatif à l'octroi des garanties d'emprunt d'après les modalités ci-dessus exposées,

Validation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Au vu des éléments présentés, le bureau émet un avis favorable pour :

ADOPTER le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA),

Adhésion à l'éco-organisme ECO-DDS (Déchets Diffus Spécifiques)

Au vu des éléments présentés, le bureau émet un avis favorable pour :

ACCEPTER la mise en place d'une convention avec l'éco-organisme Eco-DDS en charge de la filière des déchets diffus spécifiques.

Présentation

Enfance et Jeunesse : Organisation de la rentrée scolaire – Contraintes liées au contexte sanitaire

Cf. annexe 1 résumée en séance par Mme DELAMARE